

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MASSON

OBJET

DE LA DELIBERATION

Education à l'environnement et au développement durable des enfants et des adolescents - Actions d'accompagnement - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association Arborescence - Prorogation - Avenant n° 1

Monsieur El Hassouni, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec l'association Arborescence afin de favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable des publics d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes et l'accès de tous aux loisirs.

Au titre de la convention, a été mis en place un centre documentaire dans les domaines de l'éducation à l'environnement, des expertises naturalistes, du génie écologique et de l'aménagement, du développement durable et du management environnemental, et l'action « Ecodrome » autour d'un itinéraire aérien de découverte environnementale et d'animations pédagogiques, promouvant le développement durable, l'insertion et la mixité sociale et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Ce dispositif de qualité ayant su s'adapter aux évolutions des demandes des secteurs périscolaires et extrascolaires notamment, il est apparu important de le proroger pour une année.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la prorogation du soutien de la Ville aux actions d'accompagnement menées par l'association Arborescence, en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable des enfants et des adolescents, jusqu'au 31 mars 2014, dans les conditions proposées ;

2- approuver le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association Arborescence, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant n°1 définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ